



## Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 23 juin 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMPESIÈRES FC DE CHF 8'000.- POUR LA SECTION JUNIORS**

Considérant,

- la demande de soutien formulée par le Compesières FC à plusieurs reprises, et leur prise en compte des exigences de l'Exécutif en présentant un compte d'exploitation spécifique à la section juniors,
- la recherche de fonds menée par le club en organisant régulièrement des manifestations (banquet, tournoi de Pentecôte, etc.)
- le grand nombre de juniors présents chaque jour sur les terrains de football, dont 75 habitant la commune,
- l'engagement assidu des entraîneurs, coach et aides pour former les juniors dans le respect de la « Charte des droits de l'enfant dans le sport »,
- la formation continue des entraîneurs en possession de diplômes « Jeunesse et sport »,
- l'importance de valoriser et soutenir la pratique du sport pour une jeunesse dynamique, positive et ouverte sur le monde,
- la représentation du Compesières FC dans chaque catégorie de juniors,
- l'intégration des juniors dans les équipes d'actifs à la fin de leurs années juniors,
- le temps nécessaire à la commission pour examiner le projet de délibération P-D-1224/2009.

Sur proposition du groupe DC et Entente,

#### **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'année 2009 de CHF 8'000.- pour l'octroi d'une subvention à la section juniors du Compesières FC,
2. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges,
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 3400.365.40.

**Cette délibération est refusée par 7 voix pour et 8 voix contre.**

Bardonnex, le 30 juin 2009

Helen SCHNEUWLY, Présidente